

Module 1 - Section 3 : Les archives pour qui ?

Jacques MOURIER

Marcel CAYA

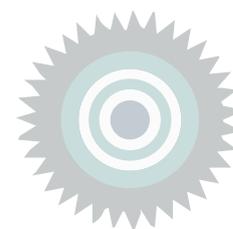
version 1 14 novembre 2011



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Objectifs | 3 |
| 1. Présentation | 4 |
| 1. Exemple..... | 4 |
| 2. Les utilisateurs à des fins de recherches administratives 3. | 5 |
| Le public des historiens | 7 |
| 4. Le public des professionnels | 8 |
| 5. Le public des historiens amateurs et des généalogistes | 9 |
| 6. Le public scolaire | 11 |
| 7. Conclusion : des usages divers pour des publics divers | 12 |
| 8. Evaluation des connaissances | 13 |
| Solutions des exercices | 14 |
| Bibliographie | 15 |

Objectifs



Description du module:

Ce module offre un premier regard sur l'univers des archives. Il définit d'abord, de façon sommaire, les archives, leur création, leurs utilisateurs et leurs artisans pour que nous puissions mieux connaître et comprendre les "comment?" qui font l'objet de l'ensemble de la formation.

Il est bâti ensuite autour de trois questions afin de mieux délimiter l'univers des archives tout en projetant un regard d'ensemble sur lui.

1. Il s'agit de s'interroger sur les contextes très variés qui amènent les sociétés à créer des archives et sur les finalités d'utilisation de celles-ci, ce qui nous conduit à répondre à la première question : pour quoi ?
2. De l'analyse des raisons et des besoins qui amènent au processus de création d'archives, découlent inévitablement des profils d'utilisateurs très divers, ce qui revient à répondre à la seconde question : pour qui ?
3. Est liée inévitablement à ces deux premières questions une troisième qui revient à présenter les acteurs des archives, tant les producteurs que les professionnels chargés de leurs traitements; ainsi il peut être répondu à la troisième question : par qui ?

Le but du module est de:

- donner une première approche de la notion d'archives
- replacer dans les environnements de leur création

L'apprenant devrait être en mesure de:

- acquérir des notions simples
- se préparer à les approfondir

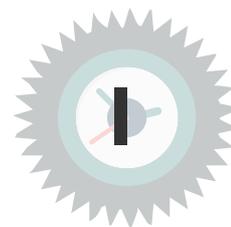
Positionnement:

module introduisant à celui des notions fondamentales et préalable à la consultation de tous les autres

Conseils d'apprentissage:

lire attentivement et méthodiquement sans négliger certains écrans avant d'aborder le deuxième module

1. Présentation



Introduction



Les archives : pour qui ?

Conservées par des individus, diverses juridictions, plusieurs types d'organisations, les archives, nous avons vu, servent une grande diversité de fonctions :

- juridique,
- sociale,
- économique,
- culturelle.

De fait, **les archives peuvent intéresser un grand nombre d'utilisateurs différents** et c'est pourquoi il est nécessaire de **les traiter pour donner accès à tous les utilisateurs possibles**.

Plusieurs études nous renseignent sur les caractéristiques des clientèles des archives.

1. Exemple

En France, l'étude intitulée Les publics des Archives départementales et communales analyse la situation actuelle et tente de définir les attentes des publics. Au Québec, les travaux récents de Louise Gagnon-Arguin ont amorcé la même démarche.

Dans plusieurs pays, les études de la clientèle des archives s'inscrivent dans le courant des enquêtes visant à mieux connaître les publics des diverses institutions culturelles et patrimoniales.

Afin de mieux cibler nos actions et la préparation de nos outils de repérage, ces travaux confirment qu'il est utile d'en savoir plus sur nos principaux utilisateurs pour mieux connaître leurs besoins et adapter en conséquence nos services. Même si cette question sera traitée ultérieurement, il nous faut ici esquisser un tableau succinct de la situation actuelle.

2. Les utilisateurs à des fins de recherches administratives



Les **créateurs des documents** demeurent les premiers utilisateurs de leurs archives. Ce sont d'abord eux et les collègues de leur administration qui doivent pouvoir consulter ces archives à toutes fins utiles :

- *information,*
- *audit,*
- *vérification,*
- *rapports, etc.*

La liste des usages possibles peut s'allonger indéfiniment.

 **Exemple**

Ainsi, des devis et des factures préparés pour l'achat de mobilier de bureau pourront être consultés non seulement par ceux qui les ont utilisés pour effectuer cet achat, mais aussi par plusieurs autres responsables (experts comptables chargés de la gestion du budget, responsables de l'audit, etc.).

Dans nombre d'administrations publiques, des documents sont créés qui peuvent servir à **la justification des droits des personnes physiques ou morales.**

 **Exemple**

Des documents pouvant attester des qualifications électorales d'un citoyen doivent être accessibles à tous les citoyens.

Dans un contexte où plusieurs États se sont donné des législations d'accès à l'information, cette notion de justification des droits est fondamentale et peut être associée à celles de recherche de preuves ou de recherche administrative. Elle touche tous les producteurs qui doivent rendre régulièrement des comptes, rechercher des traces de leur action pour répondre aux demandes des usagers ou assurer leur propre fonctionnement. Parce qu'elle met à leur disposition des documents d'archives créées hier, elle intéresse aussi tous les citoyens.

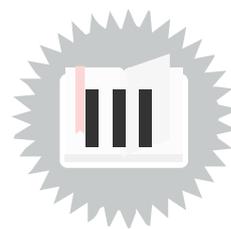
 **Exemple**

La comptabilité, les marchés publics, les dossiers de personnel, les réalisations techniques dans divers contextes : bureau d'architecte, entreprise commerciale, municipalité, etc.

Tous les documents qui attestent des études et du parcours professionnel, dont les bulletins de salaire, sont accessibles à la fois au gouvernement et au citoyen pour vérifier les niveaux d'impôts à payer certes, mais aussi pour faire valoir les droits à la retraite.

Les hôpitaux doivent garder les dossiers médicaux des patients pour d'abord assurer le suivi de soins par un médecin et, éventuellement, par d'autres spécialistes qui interviendront dans un traitement. A posteriori, ils pourront aussi servir à des recherches à plus long terme, à des vérifications (exemples : recherches de personnes transfusées en France au moment de l'affaire du sang contaminé ; familles à risque dans le cas de nouvelles pathologies dont on soupçonne une origine génétique, etc.).

3. Le public des historiens



Certaines lois sur les archives affirment que la conservation des documents se fait dans l'objectif de la documentation historique de la recherche.

Depuis longtemps, les archives sont d'ailleurs considérées comme un des matériaux fondamentaux des historiens mais les utilisations de sources archivistiques sur une base scientifique se sont à présent élargies à plusieurs autres disciplines :

- *histoire de l'art,*
- *littérature,*
- *géographie ,*
- *sciences et techniques.*

Parmi ce public "scientifique" que l'on retrouve aujourd'hui dans la plupart des salles de lecture et de consultation, on peut distinguer :

- *les enseignants universitaires et chercheurs,*
- *les groupes de recherches,*
- *les étudiants dans leurs démarches d'apprentissage et de recherche.*

4. Le public des professionnels



Les fonds et collections d'archives regorgent de données nécessaires à informer un public grandissant de plus en plus diversifié.

Un architecte avec un mandat de réhabilitation ou de modernisation d'un bâtiment ancien, un avocat impliqué dans une cause requérant des informations sur d'anciens propriétaires, beaucoup d'autres professionnels utilisant des données historiques visitent les archives pour trouver des documents susceptibles de les aider à préparer des projets, à monter des dossiers ou plus simplement à se renseigner.

Pour des mandats de recherche plus complexes ou plus longs, ces professionnels préféreront souvent recourir aux services de chercheurs professionnels. Exerçant en marge des historiens scientifiques, ces chercheurs ont souvent une formation semblable, mais travaillent à contrat de façon très différente. Il leur faut en effet répondre à des questions précises ou recueillir des données très spécifiques. Seul ou au service d'une firme de chercheurs, ils acceptent aussi divers types de mandats, comme la préparation de dossiers de recherche pour des journalistes d'enquête, des maisons d'édition, des productions télévisuelles ou cinématographiques.

5. Le public des historiens amateurs et des généalogistes



A côté des enseignants et chercheurs universitaires, **plusieurs publics de curieux d'histoire** se sont développés qui amènent un nombre grandissant d'individus à dépouiller les archives pour :

- *établir des généalogies*
- *ou écrire des monographies d'individus, de villages, de bâtiments.*

La généalogie s'est considérablement développée depuis quelques décennies. On a avancé, comme raisons de ce phénomène, le développement de l'ère des loisirs et un besoin très fort de quête des racines pour retrouver une identité.

Les services d'archives accueillent ainsi une foule nouvelle de lecteurs, d'horizons sociaux très divers. Ce public représente parfois 60% à 70% du total des chercheurs qui fréquentent les salles de lecture au cours d'une année. Après avoir consulté les sites internet spécialisés, ces chercheurs parcourent les archives de plusieurs régions pour retrouver les documents attestant des données pertinentes à leurs études.

Les conséquences ont souvent été bénéfiques et ont eu des répercussions sur l'augmentation du lectorat et des crédits alloués. On observe :

- des salles de lecture assidûment fréquentées par des habitants de la localité mais aussi par des « visiteurs » venus d'autres régions ;
- une justification plus grande du microfilmage et de la numérisation des registres paroissiaux et d'état civil, documents de base utilisés par les généalogistes ;
- une publication de nouveaux outils de recherches et de guides adaptés à ce public.

Les généalogistes se sont généralement groupés en cercles ou en sociétés qui organisent régulièrement des congrès où les archivistes peuvent prendre une part active.

La généalogie



Il peut arriver que certains généalogistes n'aient pas le sentiment d'être réellement pris au sérieux dans leur démarche. Ce sentiment est facilement saisissable dans la fréquentation des salles de lecture et corroboré par des témoignages. Nous prendrons quelques extraits d'une étude du ministère de la Culture en France (p. 87-96) :

Un généalogiste s'exprime ainsi :

«Ils ne nous ont pas pris au sérieux, au départ, dans les années soixante. Depuis ça a changé. C'est pas très vieux ; ça fait quatre ou cinq ans qu'on a vraiment tout ce qu'on veut !»

Cette courte citation exprime le malaise d'un public souvent mal perçu, tant du côté des services d'archives que des autres publics, historiens amateurs et chercheurs scientifiques...

Et pourtant, la généalogie, bien guidée et bien orientée, peut évoluer aisément vers des travaux d'histoire locale : un tel part de sa famille dont il dresse l'arbre généalogique, puis il s'intéresse à l'environnement où elle vivait, à son patrimoine, et enfin rédige l'histoire de la maison ou bien du village familial. Cette idée peut se résumer dans la phrase d'un généalogiste qui s'exprime ainsi : «... Souvent quand on commence une généalogie, on a peut-être envie d'aller plus loin...»

Reconnaissant les besoins particuliers de ces chercheurs, des institutions ont créé des services entièrement consacrés à ce type de recherche. C'est le cas notamment du Centre canadien de généalogie de Bibliothèque et Archives Canada qui leur consacre même sur son site internet, un espace donnant accès à des outils de travail facilitant leur travail.

6. Le public scolaire



Le public scolaire est souvent amené à faire la démarche d'une ou deux séances de travail dans une salle de consultation d'un service d'archives.

Par la médiation de services éducatifs, qui existent en France depuis les années 1950, ce public est initié aux archives par le biais d'expositions, de dossiers pédagogiques composés de documents ou par d'autres (voir module 12 Section 2).

7. Conclusion : des usages divers pour des publics divers



La diversité des publics répond bien à la diversité des finalités des archives, sachant qu'**un même individu** peut avoir **plusieurs exigences** et mener une **recherche d'archives pour des motifs très divers**.

? Exemple

Un fonctionnaire produisant des archives les consultera régulièrement à des fins de recherche administrative ; en même temps, dans ses loisirs, il peut être généalogiste et avoir besoin d'autres types de documents à des fins de recherche historique sans oublier qu'il reste un citoyen qui doit savoir et, parfois, attester de ses droits et défendre ses propres intérêts.

Bien des questions sur les publics des archives demeurent en suspens. **Des réponses sont pourtant essentielles pour mieux planifier l'avenir des services.**

Aussi, les prochains modules fourniront-ils des clés importantes, soit pour obtenir des données sur vos utilisateurs possibles, soit pour vous aider à mieux renseigner vos publics sur vos services, vos documents, vos richesses.

8. Evaluation des connaissances



A qui les archives peuvent-elles bien servir?

Vérifiez si vous le savez en effectuant les exercices suivants, proposés sous forme de questionnaire à choix multiples.

Exercice 1

[solution n°1 p. 14]

Q1. Les producteurs de documents d'archives des administrations en ont besoin pour :

- 1) Garder une trace de leurs actions.
- 2) Informer ses collègues qui ont besoin d'informations.
- 3) Permettre l'audit des comptes.
- 4) Pour les seuls deux premiers points.
- 5) Pour les 4 raisons évoquées.

Exercice 2

[solution n°2 p. 14]

Q2. L'accès aux archives publiques est ouvert :

- 1) Aux seuls historiens.
- 2) Aux généalogistes.
- 3) Aux citoyens.
- 4) Aux publics scolaires.
- 5) A tous.

Exercice 3

[solution n°3 p. 14]

Q3. Les archivistes laissent les généalogistes et les historiens amateurs consulter les archives :

- 1) Quand les sources publiées ne couvrent pas le sujet de leur recherche.
- 2) Quand les sources publiées ne leur permettent pas d'obtenir tous les renseignements nécessaires à leurs travaux.
- 3) Quand ils font des recherches approuvées par une institution d'enseignement.
- 4) Quand les sources d'archives sont disponibles et en état de conservation permettant leur consultation.

Solutions des exercices



Solution n°1

[exercice p. 13]

Q1. Les producteurs de documents d'archives des administrations en ont besoin pour :

- 1) Garder une trace de leurs actions.
- 2) Informer ses collègues qui ont besoin d'informations.
- 3) Permettre l'audit des comptes.
- 4) Pour les seuls deux premiers points.
- 5) Pour les 4 raisons évoquées.

Solution n°2

[exercice p. 13]

Q2. L'accès aux archives publiques est ouvert :

- 1) Aux seuls historiens.
 - 2) Aux généalogistes.
 - 3) Aux citoyens.
 - 4) Aux publics scolaires.
 - 5) A tous.
-  Sous réserve des restrictions légales, qui sont les mêmes pour tous les citoyens.

Solution n°3

[exercice p. 13]

Q3. Les archivistes laissent les généalogistes et les historiens amateurs consulter les archives :

- 1) Quand les sources publiées ne couvrent pas le sujet de leur recherche.
- 2) Quand les sources publiées ne leur permettent pas d'obtenir tous les renseignements nécessaires à leurs travaux.
- 3) Quand ils font des recherches approuvées par une institution d'enseignement.
- 4) Quand les sources d'archives sont disponibles et en état de conservation permettant leur consultation.

Bibliographie



[Bibliographie module 01 - référence 1] *Abrégé d'archivistique*. Paris, ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, 2004, chapitre 1, p. 11-47. (<http://www.archivistes.org>)

[Bibliographie module 01 - référence 2] Archives fédérales suisses et Conseil international des Archives. *Archives, Mémoire et Démocratie dans la société de l'Information*. DVD de 20 minutes réalisé par Frédéric Hausammann à l'occasion du Sommet mondial de l'information tenu à Genève du 10 au 12 décembre 2003.

[Bibliographie module 01 - référence 3] BERTRAND, Jean-Wilfrid. « *Vers la bonne gouvernance : un programme de gestion de documents administratifs pour Haïti* ». Dans *BOOMS, Hans et FAVIER, Jean, Miscellanea in honorem Caroli Kecskeméti*, Archives et Bibliothèques de Belgique, Bruxelles, 1998, p. 37-47.

[Bibliographie module 01 - référence 4] DUCHEIN, Michel. « *Clio et l'archiviste : mariage indissoluble ou union libre ?* ». Dans *BOOMS, Hans et FAVIER, Jean, Miscellanea in honorem Caroli Kecskeméti*, Archives et Bibliothèques de Belgique, Bruxelles, 1998, p. 131-142.

[Bibliographie module 01 - référence 5] FAVIER Jean, dir., NEIRINCK Danièle. *La Pratique archivistique française*. Paris, Archives nationales, 1999, Introduction et chapitre préliminaire, p. 11-39 . (<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>)

[Bibliographie module 01 - référence 6] ROUSSEAU, Jean-Yves, COUTURE, Carol et al. *Les fondements de la discipline archivistique* . Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1994. 370 p. Coll. «Gestion de l'information», première partie : L'archivistique et la société, pp. 7-57